

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : **Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de terrains à vocation économique – Coulounieix-Chamiers – Cré@vallée Nord – SCI SEAL – 26 250 € HT**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

Considérant que la SCI SEAL a souhaité se porter acquéreur d'un terrain, à Coulounieix-Chamiers, au sein du parc d'activités économiques de Cré@vallée Nord, cadastré AW 828p d'une superficie de 750 m² environ.

Considérant que le service des domaines a rendu un avis le 17 août 2022 qui présente un prix de 35 € HT/m² pour la parcelle concernée avec une marge d'appréciation de 10 %.

Considérant que le bornage définitif n'a pas encore été réalisé,

Considérant que des réseaux publics sont présents sur la parcelle,

DECIDE

Article 1er : De vendre à la SCI SEAL ou toute société substituable un terrain situé à Coulounieix-Chamiers, au sein du parc d'activités économiques de Cré@vallée Nord, cadastré AW 828p d'une superficie d'environ 750 m² au prix de 35 € HT/ m², pour un montant total de 26 250 € HT, auquel s'ajoutera la TVA sur marge. Le prix sera ajusté en fonction de la superficie définitive du terrain.

Article 2 : de mettre en place des servitudes réseaux afin de maintenir les dessertes existantes et de garantir les futures. L'acte précisera notamment que les terrassements éventuels du terrain devront respecter les contraintes techniques de chaque réseau.

Article 3 : de désigner Maître COPPENS pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le 06 OCT. 2022

Affiché le : 06 OCT. 2022

Le Président
Jacques AUZOU

